

**DECISION  
SUR LE RAPPORT DU COMITE DES CHEFS D'ETAT ET  
DE GOUVERNEMENT CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD**

**Doc. Assembly/AU/11 (XI)**

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du rapport du Président du Comité des Chefs d'Etat et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD (HSGIC), S.E. Meles Zenawi, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Ethiopie;
2. **ENTERINE** les conclusions du 18<sup>ème</sup> Sommet du HSGIC;
3. **EXHORTE** la Commission de l'Union africaine à achever le processus de nomination du Secrétaire général du Secrétariat du NEPAD avant le prochain Sommet de l'Union africaine de 2009 conformément à la décision de la Conférence de l'Union africaine de janvier 2008 et les Etats membres à encourager leurs ressortissants à postuler à ce poste;
4. **SE FELICITE** de l'accueil par le Président Abdoulaye Wade, du Sommet sur l'évaluation du NEPAD, à Dakar (Sénégal), le 15 avril 2008 et des initiatives proposées par le Sénégal dans le cadre de la redynamisation du programme du NEPAD et **EXHORTE** tous les Etats membres à soumettre leurs observations sur la Structure et le profil de la nouvelle Autorité de planification et de coordination du NEPAD;
5. **SE FELICITE** des travaux en cours effectués par l'Unité de coordination de l'UA/NEPAD sur l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'Union africaine, en particulier, l'inauguration de l'Unité, et **DEMANDE** que cette Unité soit guidée par la Déclaration de la Conférence de l'UA de Maputo de 2003, les conclusions du Sommet de réflexion du NEPAD d'Alger de mars 2007, et la Décision de la Conférence de l'UA d'Addis-Abeba de janvier 2008 qui est la base de l'intégration du NEPAD dans les structures et les processus de l'UA;
6. **DEMANDE** à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour accélérer la conclusion de l'Accord de siège du secrétariat du NEPAD avec le Gouvernement d'Afrique du Sud et **SE FELICITE** du fait que le Président Thabo Mbeki de l'Afrique du Sud ait donné l'assurance que tous les efforts seraient consentis pour que l'Accord de siège soit conclu avant la fin de juillet 2008;
7. **DEMANDE** l'achèvement du processus d'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'Union africaine avant la prochaine session ordinaire de la Conférence prévue en janvier 2009;

8. **ACCEPTE** les recommandations du Comité des chefs d'Etat et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD (HSGIC) de soumettre trois principaux messages, importants pour l'Afrique au Sommet du G8 prévu à Hokkaido (Japon), du 7 au 9 juillet 2008 comme suit :
- Le Plan d'action Afrique demeure la base de la concertation de l'Afrique avec le G8 ;
  - Redynamisation du mécanisme de suivi G8/NEPAD tel que convenu au Sommet du G8 à Heiligendamn de 2007 pour assurer la réalisation rapide et effective de tous les obligations et engagements du G8 envers l'Afrique;
  - Favoriser un meilleur accès aux prêts à des conditions préférentielles aux pays africains pour la croissance économique, dans le contexte d'une gestion macro-économique prudente dans le cadre de la révision de questions de financement du développement. Cela est d'autant plus important en raison du poids de la hausse des prix du pétrole et de l'inflation des prix des denrées alimentaires auxquels sont confrontés les pays importateurs de pétrole,
9. **SOULIGNE** que l'Initiative japonaise « Cool Earth » ne doit pas compromettre ni miner les positions et stratégies de l'Afrique sur le changement climatique pour lesquelles le soutien de la communauté internationale est en train d'être mobilisé à travers les processus de Kyoto et post Kyoto du Cadre des Nations Unies pour le changement climatique (UNFCCC);
10. **INSISTE** sur la nécessité pour l'Afrique de se préparer rapidement pour le Sommet du G8 de 2009 en Italie et le Sommet du G8 de 2010 au Canada, et de se concerter de manière appropriée à différents niveaux avec les dirigeants des deux pays pour les sensibiliser aux intérêts prioritaires et aux préoccupations de l'Afrique ;
11. **APPROUVE** la nouvelle composition du HSGIC du NEPAD pour les deux (2) années à venir, comme suit :

Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique de l'Ouest
CAMEROUN	ETHIOPIE	EGYPTE	Afrique DU SUD	NIGERIA
CONGO	MADAGASCAR*	ALGERIE	NAMIBIE *	SENEGAL
RD du CONGO	SOUDAN *	LIBYE	MALAWI *	MALI
GABON	RWANDA	TUNISIE	LESOTHO *	BENIN *

\* Nouveaux membres

12. **DECIDE** que le pays assurant la présidence en exercice de l'Union africaine pendant la durée de son mandat sera automatiquement membre du HSGIC s'il n'en fait pas déjà partie, et **DECIDE EN OUTRE** que la République de Tanzanie sera membre du HSGIC.

2008

Decision on the report of heads of state  
and government implementation  
committee on NEPAD Doc.  
Assembly/AU/11 (XI)

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1061>

*Downloaded from African Union Common Repository*